

## Mail de Mon Cher Vélo à M. Cartier - 24/09/14

M. Cartier,

Voici comme convenu la liste des stationnements vélo longue durée (vélo box) que la commission aménagement de Mon Cher Vélo a établie par ordre de priorité :

1. Salle d'Armes : Faculté de droit, IMEP et annexe INSA (sauf s'il y a un local dédié au vélo dans le bâtiment)
2. Croisement Coursalon et Moyenne ou place Cujas
3. Gare SNCF, entrée principale parvis sud
4. Centre commercial du Val d'Auron/Centre social/Mairie Annexe/Bibliothèque/Crèche
5. Parking relais secteur Aéroport/Cité jardins/MBDA (P+R à créer)
6. Centre commercial de la Chancellerie/Centre social/Marché du Mercredi
7. Place Gordaine
8. Halle Saint Bonnet/Sécurité Sociale/CCAS
9. Rue d'Auron au croisement de la rue des Arènes
10. Maison des Associations rue Gambon
11. Quartier des Gibjoncs vers la Chapelle St Paul
12. Office de Tourisme/Cité Administrative/Mairie/Préfecture
13. Quartier du Prado (Leclerc)
14. Parking relais route de Nevers vers l'Hôpital (P+R à créer)
15. Centre commercial Avaricum/Rue Mirebeau
16. Parc d'activité Comitec
17. Quai du Prado (Cinémas, patinoire)
18. Place de la Nation/Palais de Justice/Halle au Blé
19. Médiathèque
20. Parking Louis Lacombe
21. Rue d'Auron vers le Pont d'Auron
22. Place Planchat
23. Stade Nautique
24. Enclos des Jacobins/La Poste
25. Centre commercial des Gibjoncs

Nb : Un stationnement vélo longue durée doit être à maximum 50 mètres du lieu de destination

Dès que cela se précisera, pourrez vous nous tenir informés du type de vélo box choisi afin que nous puissions vous faire nos remarques sur celles ci ?

Si nous avons bien saisi ce qui était envisagé en première approche, la vélo box sera fermée à l'aide d'un cadenas par la personne qui l'utilisera ?

Si c'est bien cela, nous nous permettons de vous mettre en garde sur quelques points :

- le modèle du « premier arrivé, premier servi » pourrait, à l'usage, poser des soucis d'utilisation : imaginons une personne qui part travailler le matin mais laisse son cadenas sur la vélo box afin d'être certaine de retrouver son emplacement le soir venu. L'équipement qui pourrait la journée servir à un employé de bureau/commerce proche ne sera pas utilisé à pleine capacité.
- au delà de cela, il sera délicat pour la mairie de contrôler le bon usage des vélo box. Si une box est laissée à l'abandon (aucun vélo stocké) mais qu'elle est fermée avec un cadenas, quelle légitimité aura la mairie à détruire le cadenas pour en libérer l'usage ?

De vraies questions se posent quant au choix du matériel. Ces interrogations n'ont pour but que de faire avancer la réflexion.

Cordialement.

Adrien Lelièvre